

Formation

L'accueil du public Handicapé dans les ERP

E-Learning

« Code du travail – Loi n°2015-988 du 5 août 2015 – art. 2

Dans les établissements recevant du public dont la capacité d'accueil est supérieure à deux cents personnes, l'employeur met en œuvre une formation à l'accueil et à l'accompagnement des personnes handicapées à destination des professionnels en contact avec les usagers et les clients. »

Déroulé Pédagogique:

Les notions, les situations et les différents types de handicaps, la loi du 11 février 2005

- Définir le handicap
- Comprendre ce qui produit les situations de handicap et connaître les différentes familles de handicap.
- Connaître et comprendre les fondamentaux de la loi du 11 février 2005, l'ordonnance du 26 septembre 2014, les arrêtés et décrets postérieurs
- Savoir présenter le registre d'accessibilité

Les caractéristiques des différents types de handicaps

- Moteur, Visuel, Auditif, Mental/psychique
- Présenter plus en détail chaque déficience, leurs origines, leurs causes et ce qui les caractérise afin de les identifier et savoir y répondre

L'accueil des personnes en situation de handicap en général et pour chaque type de handicap

Présenter aux stagiaires les attentes des personnes en situation de handicap en général et pour chaque famille de handicap :

- Les comportements à adopter
- Les meilleures façons d'agir, de communiquer et surtout d'informer
- L'accueil par des Fiches FALC

Public:

- Tous les professionnels en contact avec les usagers et les clients dans un ERP

Durée:

3 heures

Objectifs:

- Développer des réflexes et techniques afin de participer à la qualité de l'accueil et au confort des visiteurs, usagers et clients en situation e handicap en toute sécurité

Modalités de déroulement:

- Formation e-learning, , analyse, évaluation et questionnaire
- Vidéos
- Fiche technique

Contact:

☎ 04.94.88.58.59

✉ contact@crc-formation.fr